

DEMANDE DE PROPOSITIONS

POUR

SERVICES DE SURVEILLANCE D'EXAMENS

---

**Modification #1**

Cette modification a pour but de modifier la section 9.1 – Critères obligatoires, # de référence M.4 de la demande de propositions (DP) française seulement, pour les services de surveillance d'examens. Veuillez noter qu'il n'y a pas de modification à la version anglaise de la DP.

1) **Section 9.1 – Critère obligatoires**

**SUPPRIMER EN ENTIER**

|            |   |  |  |
|------------|---|--|--|
| <b>M.4</b> | Le soumissionnaire DOIT démontrer une présence opérationnelle active dans toutes les provinces du Canada. Par « présence opérationnelle active », on entend un lieu permanent des bureaux du soumissionnaire.<br><br>Le soumissionnaire DOIT fournir l'adresse d'au moins un bureau dans CHAQUE province. Si le soumissionnaire soutient que la présence opérationnelle d'un sous-traitant répond à cette exigence, il DOIT fournir une preuve de l'entente contractuelle établie entre eux pour que la présence opérationnelle puisse être acceptée. |  |  |
|------------|---|--|--|

**ET REMPLACER PAR:**

|            |   |  |  |
|------------|---|--|--|
| <b>M.4</b> | Le soumissionnaire DOIT démontrer une présence opérationnelle active dans toutes les provinces du Canada. Par « présence opérationnelle active », on entend un lieu permanent des bureaux du soumissionnaire. Si le soumissionnaire soutient que la présence opérationnelle d'un sous-traitant répond à cette exigence, il DOIT fournir une preuve de l'entente contractuelle établie entre eux pour que la présence opérationnelle puisse être acceptée. |  |  |
|------------|---|--|--|

**TOUTES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES**

**CON15-1013**

**REQUEST FOR PROPOSAL**

**For**

**Test Monitoring Services**

---

**AMENDMENT #1**

This amendment is raised to amend section 9.1 – Mandatory Requirements, Reference # M.4 of the French Request for Proposal (RFP) only, for Test Monitoring Services. NOTE: There are NO changes to the English version of the RFP.

**1) Section 9.1 – Critères obligatoires:**

**DELETE IN ITS ENTIRETY**

|            |  |  |  |
|------------|--|--|--|
| <b>M.4</b> | <p>Le soumissionnaire DOIT démontrer une présence opérationnelle active dans toutes les provinces du Canada. Par « présence opérationnelle active », on entend un lieu permanent des bureaux du soumissionnaire.</p> <p>Le soumissionnaire DOIT fournir l'adresse d'au moins un bureau dans CHAQUE province. Si le soumissionnaire soutient que la présence opérationnelle d'un sous-traitant répond à cette exigence, il DOIT fournir une preuve de l'entente contractuelle établie entre eux pour que la présence opérationnelle puisse être acceptée.</p> |  |  |
|------------|--|--|--|

**REPLACE WITH:**

|            |  |  |  |
|------------|--|--|--|
| <b>M.4</b> | <p>Le soumissionnaire DOIT démontrer une présence opérationnelle active dans toutes les provinces du Canada. Par « présence opérationnelle active », on entend un lieu permanent des bureaux du soumissionnaire. Si le soumissionnaire soutient que la présence opérationnelle d'un sous-traitant répond à cette exigence, il DOIT fournir une preuve de l'entente contractuelle établie entre eux pour que la présence opérationnelle puisse être acceptée.</p> |  |  |
|------------|--|--|--|

**ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED**